

**Séance ordinaire du Conseil municipal
du 21/04/2026**

**Date de la convocation :
16/04/2026**

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de suffrages exprimés	22
Vote : POUR	22
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22 conseillers municipaux

M. Lionel MONTILLAUD, Mme Sylvie JALARIN, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. David URBAN, Mme Mélanie ROULLAND, M. Gérard HURTEAU, Mme Martine FUCHS, M. Geoffrey LEMBEYE, Mme Chrystel DANOY, M. André JANNOT, Mme Domina DELHOMMEAU, M. Guillaume BASQUE, Mme Liliane GALLEGO, M. Joackim ROUX, Mme Christelle PREVOT, Mme Myriam LANOËLLE, M. Jean-Christian CLOUET, Mme Marie-Christine PALLARES, M. Stéphane DUGUY, Mme Juline LEFEBVRE, M. Franck SOULAN.

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : 01 conseiller municipal

M. Christophe DUMERGUE.

Mme Mélanie ROULLAND a été désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-04-21-57 – ENVIRONNEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION AVEC L'ASA DFCI DE SAINTE-HELENE – TRAVAUX SUR LA PISTE N° 26
DU PETIT LUDÉE**

Rapporteur : M. Mathieu DESCLAUX,
1^{er} adjoint délégué à la gestion forestière, aux
ressources naturelles et à la résilience territoriale

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La commune de Sainte-Hélène est concernée par un projet porté par l'Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre les Incendies (ASA DFCI) de Sainte-Hélène, visant à améliorer la desserte et l'accessibilité du massif forestier dans un objectif de prévention et de lutte contre les incendies.

Ce projet concerne la remise en état et l'assainissement de la piste DFCI n°26 située au lieu-dit « La Lande du Petit Ludée ». Il prévoit notamment la réalisation de travaux de prolongement de fossés afin d'améliorer l'écoulement des eaux et la praticabilité de la piste, en particulier en période humide.

Dans ce cadre, l'ASA DFCI sollicite l'autorisation de la commune pour intervenir sur une parcelle communale cadastrée section 0A n°1402, afin d'y réaliser ces travaux.

Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans les enjeux locaux de prévention des incendies, d'accessibilité des secours et de gestion durable des espaces forestiers. Ils ne remettent pas en cause la propriété communale, mais impliquent la mise à disposition d'une emprise et l'autorisation d'intervention.

Le plan de situation annexé précise l'emplacement de la piste et des fossés concernés ainsi que les linéaires de travaux envisagés.

Ces travaux sont intégralement pris en charge par l'ASA DFCI, sans participation financière de la commune.

Il convient donc de formaliser cette autorisation par la signature d'une convention entre la commune et l'ASA DFCI de Sainte-Hélène.

Le Conseil municipal,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code forestier, notamment les dispositions relatives à la défense des forêts contre les incendies ;
- le projet de convention d'autorisation de passage et de travaux proposé par l'ASA DFCI de Sainte-Hélène ;
- Vu le plan cadastral annexé au dossier ;

CONSIDÉRANT :

- les missions des ASA DFCI en matière de défense des forêts contre les incendies ;
- l'intérêt général attaché à l'amélioration de l'accessibilité des pistes DFCI pour les services de secours ;
- la nécessité d'assurer un bon écoulement des eaux pour garantir la pérennité des infrastructures ;
- que les travaux envisagés n'emportent pas transfert de propriété ;
- que ces travaux sont réalisés sans coût pour la commune ;
- la convention proposée par l'ASA DFCI de Sainte-Hélène ;

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'autorisation de passage et de travaux relative à la mise aux normes de la piste DFCI n°26 du Petit Ludée.
- **AUTORISE** l'ASA DFCI de Sainte-Hélène à intervenir sur la parcelle communale cadastrée section 0A n°1402, pour la réalisation des travaux de prolongement de fossés nécessaires à l'assainissement de la piste.
- **PRÉCISE** que ces travaux sont réalisés sans transfert de propriété et sans coût pour la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le 21/04/2026,

La secrétaire de séance,
Mélanie ROULLAND

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.